

**Compte-rendu de réunion du conseil municipal**  
**Séance du 4 juillet 2011 - 17 h 00**

*Sous réserve de son approbation*

L'an deux mille onze, le quatre juillet, à dix sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-06-2011.

Présents : Mmes Monique Oddou. MM. Sébastien Catelan, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte, Raymond Lecler, Robert Reynaud.

Absents excusés : Chantal Boget (procuration M. Jean-Jacques Ferrero). MM. Pierre Michel (procuration Mme Josy Olivier), Frédéric Pinet (procuration Mme Monique Oddou).

**1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu**

➤ **M. Raymond LECLER** est nommé **secrétaire de séance**.

➤ **Le compte-rendu du 17 juin 2011 est approuvé.** Raymond Lecler précise que la subvention du département accordée à Rosans (20 000 €) pouvait être augmentée de la subvention de 10 000 € prévue pour Sorbiers mais à ce jour le conseil général a écrit en disant que Rosans bénéficiait de 20 000 €. Sébastien Catelan demande quel type de revêtement sera réalisé sur le chemin de la blanchisserie. L'ATESAT avait prévu un bi-couche. L'ATESAT sera sollicité pour organiser la mise en concurrence des travaux de consolidation de chaussée au Lastic. Raymond Lecler fait remarquer que, concernant le PLU, 3 h de réunion et 9 questions font une seule ligne sur le compte-rendu.

**2 – ADSEA**

**Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero**

L'assemblée générale de l'ADSEA a eu lieu le 23 juin. Il a été alors distribué un petit dépliant. L'AG a été précédée d'un entretien tendu avec Bruno Lagier, Jean-Jacques Ferrero, Josy Olivier; le directeur et le président de l'ADSEA (MM Boutin et Beyssin). Il est noté l'absence de représentants du conseil général, de l'ARS, des deux parlementaires (députée, sénateur) alors que c'est l'association la plus importante du département. Un nouveau bureau a été élu, Alain Gabet n'en fait pas partie et Jean-Claude Eyraud a démissionné. Le dépliant a été envoyé par la poste aux habitants des cantons de Rosans et Ribiers. Une lettre a été envoyée au conseil général et à l'ARS s'étonnant de leur absence lors de l'assemblée générale de l'ADSEA. La réunion constitutive de l'association pour le maintien et le développement des cantons de Rosans, Ribiers et limitrophes est prévue le 9 septembre au grand pré. Un conseil de vie sociale de l'ESAT et du foyer a eu lieu vendredi dernier, il a été annoncé des projets architecturaux avec dépôt d'un permis de construire début août et qu'un foyer occupationnel accueillerait 7-10 personnes en 2012 et 15 après.

**3 – Intercommunalité**

**Rapporteur : Dominique Gueytte**

Il est rappelé que la commune doit se prononcer sur la proposition par la préfète de fusion des communautés de communes avant le 15 juillet. Tout ce qui n'est pas conforme au projet de la préfète passera devant la commission départementale de coopération intercommunale. Dans la proposition préfectorale, les Baronnie fusionnent avec le Laragnais et Ribiers-Val-de Méouge (Sud-Buëch) tandis que l'Oule, le Serrois fusionnent avec le Haut-Buëch, les Deux Buëch et le Dévoluy (Nord-Buëch). Gérard Tenoux, le conseiller général, propose un regroupement du Serrois, de l'Oule et du Rosanais. La plupart des maires de la CCIB considère que leur bassin de vie est sur Lagne mais le bassin de vie du Rosanais est sur Serres, il est donc présenté le souhait de rattacher le Serrois et l'Oule au Rosanais.

➤ **Le conseil déclare que la commune de Rosans se positionne pour aller avec la vallée de l'Oule et le Serrois à condition que le Serrois délibère pour aller avec le Sud-Buëch** (Baronnie, Laragnais, Ribiers-Val-de Méouge). Si le Serrois délibère pour aller avec le Nord-Buëch (Haut-Buëch, Dévoluy,

Veynois), la commune se positionne pour aller avec le Sud-Buëch (Baronnies, Laragnais, Ribiers-Val-de-Méouge).

#### 4 – Personnel

##### Rapporteur : *Josy Olivier*

Les services techniques municipaux sont très occupés l'été et, compte tenu des congés du personnel titulaire (annuels et maladie) et de la fin du contrat aidé signé avec pôle emploi fin juin, il serait intéressant de prévoir la création d'un poste saisonnier d'agent technique polyvalent. D'autre part, il est proposé la signature d'un nouveau contrat aidé (avec le conseil général) dont la prise en charge représente 90 % du salaire brut pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

- **Considérant que le bon fonctionnement des services techniques de la mairie nécessite en saison touristique estivale le recrutement d'un agent technique polyvalent, le conseil crée un emploi saisonnier pour une durée de quatre mois comprenant les fonctions suivantes : entretien et nettoyage de la voirie, des bâtiments communaux et des divers espaces publics, fixe la rémunération de cet agent au 1er échelon du grade d'adjoint technique 2ème classe (IM 295 à ce jour) pour une durée hebdomadaire de 35 heures et autorise le maire à signer le contrat correspondant et les conventions (contrat d'accompagnement à l'emploi) avec le conseil général ou l'état concernant les emplois aidés**

#### 5 – Assainissement

##### Rapporteur : *Dominique Gueytte*

Le SIDRESO (syndicat des rives de l'Eygues) a fêté ses 50 ans. La fusion des trois syndicats de l'Eygues est prévue et le contrat rivière devrait être prêt pour début 2012. Les travaux d'assainissement de Rosans y sont prévus.

Suite à l'appel à concurrence organisé par la mairie pour choisir le bureau d'étude qui assurera la maîtrise d'oeuvre des travaux (stations d'épuration de Baudon et des Buissons), le bureau d'étude le mieux disant est le bureau d'étude Merlin de La Seyne.

- **Le conseil autorise le maire à signer l'acte d'engagement de maîtrise d'oeuvre avec le bureau Merlin pour la somme de 26 910 € HT représentant 3,90 % du montant estimé des travaux.**
- **Dominique Gueytte, Robert Reynaud, Pierre Michel et Josy Olivier sont intéressés pour suivre ce dossier.**

#### 6 – Urbanisme (délibération)

##### Rapporteur : *Josy Olivier*

Rappel des faits : Après quelques années d'application du PLU sur le territoire communal, la nécessité de quelques évolutions est apparue. Elles concernent en particulier, pour ce qui ressort de la révision simplifiée : déplacement de la zone artisanale dont la localisation, coûteuse, est inadaptée aux évolutions récentes du secteur ; reclassement de constructions isolées omises dans le PLU initial ; évolution du hameau du Raton, trop contraignant pour les constructions annexes. A cette occasion, il sera aussi procédé à une modification du PLU concernant l'adaptation du document en vigueur à la nouvelle cartographie des risques (carte CITPM établie par la DDT).

- **Le conseil décide** de prescrire la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et d'associer, en particulier à travers la réunion d'examen conjoint les services de l'Etat désignés par Madame la Préfète, le Conseil Régional et le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture, les communes limitrophes, la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies, de procéder à la concertation publique selon les modalités suivantes : information de l'ouverture de la concertation par publication dans un journal local, ouverture d'un registre d'observations tenu par les services municipaux avec la mise à disposition du document d'étude provisoire
- **Le conseil précise** que Madame le Maire sera chargée de présenter au Conseil Municipal le bilan de la concertation au moment de la délibération d'approbation du projet de révision
- **Le conseil décide** de retenir le groupement ESTRANGIN/EURECAT pour la réalisation de l'étude correspondante, chiffrée à 3 950 € HT.

Conformément à l'article L121-5 du code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers et de protection de l'environnement agréées pourront être associées à leur demande. Conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Les délais sont d'un minimum de 8 semaines puis de 3 mois d'enquête publique soit environ 6 mois. Il a été rajouté au compte rendu du 17 juin que le conseil n'avait pas donné suite au dossier du plan d'eau.

#### 7 – Maison de retraite

##### **Rapporteurs : *Josy Olivier, Raymond Lecler***

Un projet ainsi que les plans architecturaux d'une maison de retraite a été présenté par Monsieur Michelini (gestionnaire privé de maisons de retraite) il y a quelques mois au conseiller général, Gérard Tenoux. Mais selon le conseil général, pour 2011, il n'y a plus de places à créer et en accord avec l'ARS, le département procédera à un appel à projet pour 2012. Il semble donc un peu prématuré de proposer une motion de soutien pour le projet présenté par Monsieur Michelini. Le prochain projet sera présenté en amont au conseil municipal.

#### 8 – Questions diverses

- 14 juillet, affiches en couleur
- Travaux de voirie, l'ATESAT sera sollicité
- Conteneurs, déplacement de certains conteneurs

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 19 h 00.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 <sup>ère</sup> adjoint	Absent excusé procuration Josy OLIVIER	
FERRERO Jean-Jacques, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
BOGET Chantal	Absente excusée procuration Jean-Jacques FERRERO	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	Secrétaire de séance	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	Absent excusé procuration Monique ODDOU	
REYNAUD Robert	X	